

## UN SITE DYNAMIQUE

**www.atlf.org.** Créé en 2001, ce site est destiné à offrir informations et conseils pratiques à tous les traducteurs,

notamment au travers de fiches thématiques (droit d'auteur, fiscalité, protection sociale...). Dans l'espace membres, les adhérents accèdent à des documents utiles (lettres type, feuille de calcul des droits d'auteur...), ainsi qu'à une liste de diffusion, forum grâce auquel les traducteurs peuvent échanger

conseils et informations. Le répertoire en ligne, actualisé en temps réel, permet aux éditeurs et autres donneurs d'ordres de trouver les coordonnées des membres qui acceptent d'y figurer.

## ATLF : INFOS PRATIQUES

- **Permanence au local :** tous les jeudis après-midi (hors vacances scolaires).
- **Condition d'adhésion :** une œuvre traduite et publiée.
- **Statut de stagiaire :** les étudiants en masters de traduction et les jeunes traducteurs qui n'ont pas encore d'ouvrages publiés peuvent adhérer à l'association au titre de stagiaires.



# ATLF

Association  
des Traducteurs  
Littéraires  
de France

99 rue de Vaugirard 75006 Paris  
Téléphone et fax : 01 45 49 26 44  
Site : [www.atlf.org](http://www.atlf.org)  
Courriel : [atlf@atlf.org](mailto:atlf@atlf.org)

Création Pero et Plume

# Défendre les traducteurs Promouvoir la traduction

Édition  
Presse  
Théâtre  
Audiovisuel

# Défendre Promouvoir

Édition  
Presse  
Théâtre  
Audiovisuel



# ATLF

Association  
des Traducteurs  
Littéraires  
de France

# Association des traducteurs littéraires de France

Fondée en 1973, l'Association des Traducteurs Littéraires de France compte aujourd'hui plus de 1000 adhérents (50 langues représentées). L'ATLF est une association loi 1901 dirigée par un conseil d'administration de douze membres, renouvelables par tiers, élus par l'Assemblée générale annuelle.

## NOS OBJECTIFS ET NOS ACTIONS

- **Défendre** les intérêts des traducteurs-auteurs et les conseiller pour faire respecter leurs droits.
- **Promouvoir** la qualité des traductions littéraires en insistant sur l'importance du professionnalisme.
- **Améliorer** les relations des traducteurs avec les éditeurs en rappelant la place du traducteur dans la chaîne du livre.
- **Représenter** la profession dans les manifestations littéraires et souligner l'utilité d'une association professionnelle.
- **Accroître** la visibilité du traducteur littéraire afin de mettre en lumière le rôle primordial de notre métier.
- **Contribuer à la formation** du traducteur littéraire professionnel en intervenant dans les différents masters consacrés à la traduction et en organisant pour nos adhérents des ateliers sur des thèmes intéressant la profession.

## ÉTHIQUE ET DROITS DU TRADUCTEUR

### Un code des usages

Encadrées par le Code de la Propriété Intellectuelle, les relations entre traducteurs et éditeurs sont en outre régies par un Code des Usages signé en 1993 entre, d'une part, l'ATLF, la SGDL et la SFT et d'autre part, le Syndicat National de l'Édition (SNE). Ce code encourage notamment le respect du droit moral des traducteurs. S'il n'a pas de valeur contraignante, il est pris en compte par le tribunal en cas de procès.

### Un code de déontologie

Conscients du rôle et de la responsabilité du traducteur, les traducteurs réunis au sein de l'ATLF ont adopté le 12 mars 1988 un Code de Déontologie qui définit les normes éthiques de leur profession.

## NOS PUBLICATIONS

### Une feuille de rémunération

Établie chaque année après une enquête statistique menée au sein de notre association, elle est adressée à l'ensemble de nos adhérents ainsi qu'aux directeurs de littérature étrangère.

### Un répertoire des adhérents

Paraissant tous les deux ans, avec des index par langues et spécialités, il est envoyé à nos membres ainsi qu'aux éditeurs.



### La Lettre d'info

La Lettre d'info (papier) paraît une ou deux fois par an. Très régulièrement, au moins une fois par mois, des Flash-info sur des sujets ponctuels sont envoyés à l'ensemble des adhérents disposant d'une adresse électronique.



### TransLittérature

Revue semestrielle consacrée à la traduction littéraire, elle est réalisée en collaboration avec ATLAS et envoyée gratuitement à tous les membres de notre association. Il est possible pour les non-membres de s'y abonner.

## NOS PARTENAIRES

Pour atteindre ses objectifs, l'ATLF est associée à de nombreux partenaires, associatifs et institutionnels.

Reconnue par les pouvoirs publics, l'ATLF est aussi présente au Conseil d'administration et à la commission de professionnalité de l'AGESSA (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs).

L'ATLF est membre de droit du conseil d'administration d'ATLAS qui organise les Assises annuelles de la traduction littéraire en Arles. Tout membre de l'ATLF est membre de droit d'ATLAS.

L'ATLF est membre du Conseil Permanent des Écrivains (CPE), du Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires (CEATL), et entretient des relations privilégiées avec la Société des Gens de Lettres (SGDL) et la Maison des Écrivains. Au fil des années, elle a noué un dialogue fructueux avec le Centre National du Livre (CNL).

